

Garantie d'Assurance Immeuble

Assurance Immeuble - Multirisque Immeuble

Une équipe de spécialistes à votre service



OBJET DE LA GARANTIE

La garantie d'assurance immeuble couvre les dommages matériels subis par l'immeuble assuré, ainsi que la responsabilité civile pouvant incombier au propriétaire ou au syndicat de copropriété à la suite de sinistres affectant l'immeuble.



PUBLICS CONCERNÉS

Syndicats de copropriétaires / Administrateur de biens / Propriétaires d'immeubles (individuels ou en copropriété)



PRINCIPALES GARANTIES

- Incendie, explosion, foudre
- Dégâts des eaux et gel
- Catastrophes naturelles et technologiques (*selon arrêté*)
- Tempête, grêle, neige
- Bris de glace et vitrerie collective
- Responsabilité civile de l'immeuble
- Dommages électriques aux installations
- Vol et vandalisme des parties communes (*en option*)
- Effondrement
- Perte de loyers



NOS PLUS

- Une garantie verte
- Une couverture des arbres et plantations
- Une garantie vol étendue
- Des garanties frais et pertes étendus



DURÉE DU CONTRAT

- Contrat annuel avec tacite reconduction



QUELQUES EXEMPLES DE MONTANTS DE GARANTIES

- Effondrement 10 000 000 €
- Refoulement des égouts 150 000 €
- Ruissellement des eaux, inondations 150 000 €



DOCUMENTS REQUIS À LA SOUSCRIPTION

- Relevé d'information de l'immeuble sur les 36 derniers mois (*ancien contrat, sinistralité*)
- Règlement de copropriété le cas échéant
- Demande de proposition à compléter



EXCLUSIONS PRINCIPALES

- Défaut d'entretien manifeste
- Dommages intentionnels

* CONDITIONS POUVANT VARIER SELON LES COMPAGNIES